



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 MAI 2026, À 19H30,  
À LA SALLE DU CONSEIL**

**Sont présents les conseillers suivants :**

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Mme Francine Garneau  | M. Jacques Bruneau |
| M. Pierre-Yves Vachon | Mme France Germain |
| M. Luc Aubé           |                    |

Est absent : M. Stéphane Fillion

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu  
Directeur général/greffier-trésorier

Citoyen(ne)s présent(e)s : 7 personnes

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ORDRE DU JOUR**

**062-05-2026**

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

**1) Ouverture de l'assemblée**

**2) Ordre du jour**

**3) Première période de questions**

**4) Procès-verbal séance ordinaire du 7 avril 2026**

**5) Revenus et dépenses du mois d'avril 2026**

**6) Administration :**

- 6.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 301-2026 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaires
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 302-2026 autorisant la conclusion d'une entente modifiant et remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune à la MRC de Bellechasse et abrogeant les règlements antérieurs
- 6.3 Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale
- 6.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 303-2026 modifiant le Règlement de construction numéro 267-2021
- 6.5 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 304-2026 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 269-2021

- 6.6 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 305-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021
- 6.7 Dérogation mineure 51 rue Principale – Recommandation du CCU
- 6.8 Dérogation mineure 51 rue Principale – Décision du Conseil
- 6.9 Annonce du montant reçu dans le cadre du PAVL – Volet Entretien – 2026-2027
- 6.10 Travaux de rapiéçage mécanisé – Appel d’offres sur invitation
- 6.11 Resurfaçage de la cour du terrain des loisirs – Appel d’offres sur invitation
- 6.12 Resurfaçage de la cour du garage municipal – Appel d’offres sur invitation
- 6.13 Règlement d’emprunt #254-2020 – Refinancement d’un montant de 204 400\$ relatif à un emprunt échéant le 10 août 2026
- 6.14 CPTAQ – Appui de la Municipalité à la demande du propriétaire du 224, 4e Rang Sud – demande initiale modifiée
- 6.15 Nomination du responsable de l’écocentre pour l’année 2026
- 6.16 Modification du contrat de mise en page du Journal St-Nazaire Information
- 6.17 Location du centre communautaire – AGA de la FADOQ de St-Nazaire

#### **7) Correspondances**

- 7.1 Municipalité de Saint-Léon-de-Standon – Démarche MADA commune
- 7.2 ADSN – Sondage sur l’avenir de l’église

#### **8) Suivis MRC**

- 8.1 Procès-verbal du mois d’avril de la MRC de Bellechasse

#### **9) Varia**

- 9.1 Société historique de Bellechasse – Souper Gala 40e anniversaire
- 9.2 Mandat de gestion des locations du Centre communautaire

#### **10) Seconde période de questions**

#### **11) Levée de l’assemblée**

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions débute à 19h33 et se termine à 19h34.

### **4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

**063-05-2026**

Il est proposé par Mme France Germain  
appuyé par M. Luc Aubé  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit adopté tel que présenté.

## **5. REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2026**

**064-05-2026**

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon  
appuyé par M. Luc Aubé  
et unanimement résolu par les conseillers

D'ADOPTER la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier, pour le mois d'avril de l'année en cours. Cette liste fait état de 16 022,52\$ de revenus, de 36 843,76\$ de comptes à payer et de 10 385,45\$ de dépenses incompressibles.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 301-2026 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaires**

Point reporté à une séance ultérieure.

### **6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 302-2026 autorisant la conclusion d'une entente modifiant et remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune à la MRC de Bellechasse et abrogeant les règlements antérieurs**

CONDISÉRANT QUE la Municipalité fait actuellement partie d'une entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent conclure une nouvelle entente ayant pour objet de modifier et de remplacer l'entente existante ainsi que toute entente modificatrice ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente vise notamment à revoir les conditions financières et à définir les rôles et responsabilités de la cour municipale ainsi que des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser la conclusion de cette entente conformément aux dispositions applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Je, M. Luc Aubé, conseiller, conseiller/ère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester sera présenté pour adoption le Règlement 302-2026 autorisant la conclusion d'une entente modifiant et remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune à la MRC de Bellechasse et abrogeant les règlements antérieurs.

Je, Luc Aubé, conseiller, dépose et présente le projet de règlement susmentionné.

### **6.3 Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale**

Point reporté à une séance ultérieure.

### **6.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 303-2026 modifiant le Règlement de construction numéro 267-2021**

#### **A) Avis de motion**

Je, France Germain, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester sera présenté pour adoption le Règlement numéro 303-2026 modifiant le Règlement de construction numéro 267-2021.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

#### **B) Adoption du projet de règlement**

**065-05-2026**

CONSIDÉRANT QUE la correction d'une mesure est nécessaire pour obtenir une valeur conforme avec celle du code national du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter une précision pour enlever toute ambiguïté quant aux types de tôle pouvant être utilisée pour les toitures de bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Garneau, appuyé par Luc Aubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 303-3026 modifiant le Règlement de construction numéro 267-2021 tel que rédigé et déposé aux membres du conseil municipal.

DE tenir une assemblée de consultation publique qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 19h00, à la Salle du Conseil au 57 rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), relativement à ce projet de règlement.

### **6.5 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 304-2026 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 269-2021**

#### **A) Avis de motion**

Je, Jacques Bruneau, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester sera présenté pour adoption le Règlement numéro 304-2026 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 269-2021.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

## **B) Adoption du projet de règlement**

**066-05-2026**

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté d'uniformiser la durée de validité de certains permis et certificats d'autorisation avec les autres municipalités de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la durée actuelle de certains permis et certificats d'autorisation peut être difficile à respecter et que cela entraîne de nombreux renouvellements de permis et certificats pour que les citoyens puissent finaliser leurs travaux;

CONSIDÉRANT QUE cela permettrait d'alléger le processus administratif entourant l'émission des permis et certificats d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme France Germain, appuyé par M. Pierre-Yves Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 304-2026 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 269-2021, tel que rédigé et déposé aux membres du conseil municipal.

DE tenir une assemblée de consultation publique qui aura lieu le 1er juin 2026 à 19h10, à la Salle du Conseil au 57 rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), relativement à ce projet de règlement.

### **6.6 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 305-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021**

#### **A) Avis de motion**

Je, Mme Francine Garneau, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester sera présenté pour adoption le Règlement numéro 305-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

## **B) Adoption du projet de règlement**

**067-05-2026**

CONSIDÉRANT QUE des imprécisions ont été remarquées dans le cadre de l'application des différents règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme doivent être apportées afin d'améliorer leur application et de minimiser les interprétations possibles ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin d'améliorer l'efficacité de l'application des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme doivent être apportées afin d'uniformiser leur application sur le territoire des municipalités des MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme n'ont pas pour but de rendre plus restrictif les dispositions dont font objet les modifications.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon, appuyé par M. Luc Aubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 305-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021, tel que rédigé et déposé par le directeur général.

DE tenir une assemblée de consultation publique qui aura lieu le 1er juin 2026 à 19h20, à la Salle du Conseil au 57 rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), relativement à ce projet de règlement.

#### **6.7 Dérogation mineure 51 rue Principale – Recommandation du CCU**

##### **AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (Tiré du PV de la rencontre tenue le 15 avril 2026 par ce même comité)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été faite par le propriétaire du 51 rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester QC G0R 3T0 ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne l'article 61 du Règlement de zonage no 266-2021, laquelle porte sur l'agrandissement d'un cabanon, actuellement d'une superficie de 41,9 m<sup>2</sup>, de 93,57 m<sup>2</sup>, alors que ce même article limite normalement l'agrandissement de tel bâtiment, pour les conditions de ce terrain, jusqu'à 72 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT QU'un tel agrandissement, accepté dans son intégralité, représenterait une dérogation de l'ordre de 88,15% par rapport à l'article 61 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée se situe dans le périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QU'un tel agrandissement ne porterait pas atteinte aux immeubles ou aux propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions prévues.

Il est proposé par M. François Bruneau

et résolu à l'unanimité des membres

QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser l'agrandissement du cabanon, de sorte que l'ensemble de la superficie des bâtiments complémentaires, sur ce terrain, ne dépasse pas 100 m<sup>2</sup>.

#### **6.8 Dérogation mineure 51 rue Principale – Décision du Conseil**

**068-05-2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation faite précédemment par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 51 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont de même analysé les éléments sous-jacents à cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par M. Luc Aubé  
et unanimement résolu par les conseillers

D'ENTÉRINER la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser l'agrandissement du cabanon, de sorte que l'ensemble de la superficie des bâtiments complémentaires, sur ce terrain, ne dépasse pas 100 m<sup>2</sup>, même si cela contrevient à l'article 61 du Règlement de zonage #266-2021, tel que demandé par la propriétaire du 51 rue Principale.

#### **6.9 Annonce du montant reçu dans le cadre du PAVL – Volet Entretien – 2026-2027**

Le directeur général, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil du montant reçu par le ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien. Le montant accordé s'élève à 163 351\$ et doit être consacré à des travaux d'entretien courant, préventif et palliatif des routes de la municipalité.

#### **6.10 Travaux de rapiéçage mécanisé – Appel d'offres sur invitation**

**069-05-2026**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage mécanisé sont requis à certains endroits de la route Brochu et du Troisième Rang Sud, conformément à l'évaluation des besoins d'entretien routier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme France Germain  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

QU'un appel d'offres sur invitation soit lancé pour la fourniture de 300 tonnes d'enrobés bitumineux EC-10, aux fins de travaux de rapiéçage mécanisé à certains endroits de la route Brochu et du Troisième Rang Sud.

#### **6.11 Resurfaçage d'asphalte de la cour du terrain des loisirs – Appel d'offres sur invitation**

Point reporté à une séance ultérieure.

#### **6.12 Resurfaçage d'asphalte de la cour du garage municipal – Appel d'offres sur invitation**

Point reporté à une séance ultérieure.

#### **6.13 Règlement d'emprunt #254-2020 – Refinancement d'un montant de 204 400\$ relatif à un emprunt échéant le 10 août 2026**

**070-04-2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester doit procéder au refinancement d'un emprunt d'un montant de 204 400 \$ venant à échéance le 10 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Finances du Québec exige que la Municipalité réserve une date d'ouverture des soumissions pour le refinancement et précise les modalités de paiement des frais d'escompte.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par M. Pierre-Yves Vachon  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité procède au refinancement de l'emprunt d'un montant de 204 400 \$ échéant le 10 août 2026, conformément aux modalités prévues par le ministère des Finances du Québec ;

QUE la direction générale soit autorisée à réserver une date d'ouverture des soumissions auprès de l'équipe du financement municipal du ministère des Finances ;

QUE les frais d'escompte, s'il y a lieu, soient payés à même le fonds général de la Municipalité ;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Finances du Québec pour fins de conformité et de suivi.

#### **6.14 CPTAQ – Appui de la Municipalité à la demande du propriétaire du 224, 4e Rang Sud – demande initiale modifiée**

**071-05-2026**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 53-04-2025, adoptée lors de la séance régulière du 7 avril 2025, appuyait la demande d'autorisation du propriétaire du 224, 4e Rang Sud auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale visait l'aliénation d'une partie du lot 4 706 188 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être modifiée afin de viser une partie du lot 4 706 188 et la totalité du lot 4 706 105, le tout représentant une superficie totale de 6,62 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la Municipalité demeure nécessaire dans la procédure de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne contrevient pas au plan d'urbanisme ni aux règlements sous-jacents de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par M. Pierre-Yves Vachon  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la résolution 53-04-2025 soit modifiée afin de préciser que la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ vise une partie du lot 4 706 188 et la totalité du lot 4 706 105, pour une superficie totale de 6,62 hectares ;

QUE la Municipalité maintienne son appui au propriétaire du 224, 4e Rang Sud dans sa démarche auprès de la CPTAQ ;

QUE la présente résolution soit transmise au mandataire, Me Andréanne Déry, du propriétaire du 224, 4e Rang Sud.

#### **6.15 Nomination du responsable de l'écocentre pour l'année 2026**

**072-05-2026**

CONSIDÉRANT QUE M. Fernand Pelchat a agi à titre de surveillant de l'écocentre municipal en 2025 et a travaillé à ce titre le 25 avril 2026 lors de la première ouverture de l'écocentre pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Fernand Pelchat réitère son intérêt à occuper à nouveau la fonction de surveillant de l'écocentre municipal pour l'année 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Aubé  
appuyé par M. Pierre-Yves Vachon  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité retienne les services de M. Fernand Pelchat à titre de surveillant de l'écocentre municipal pour l'année 2026.

QUE la rémunération soit fixée au taux horaire de 18,50\$/h ;

QUE les heures effectuées le 25 avril 2026 soient payées à M. Fernand Pelchat, au taux horaire établi plus haut.

## **6.16 Modification du contrat de mise en page du Journal St-Nazaire Information**

**073-05-2026**

CONSIDÉRANT la résolution #011-01-2024, par laquelle le contrat de mise en page du journal St-Nazaire Information a été octroyé à Mme Mélanie Breton, ainsi que les modalités convenues pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que Mme Mélanie Breton a poursuivi la mise en page du journal municipal durant l'année 2025 et au début de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite reconnaître les efforts, le professionnalisme et la qualité du travail accompli par Mme Mélanie Breton dans la réalisation de la mise en page du journal ;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Mélanie Breton visant à ajuster la rémunération pour la mise en page du journal à 150 \$ par parution, plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Aubé  
appuyé par Mme France Germain  
et unanimement résolu par les conseillers

D'AJUSTER la rémunération versée à Mme Mélanie Breton pour la mise en page du journal St-Nazaire Information à 150 \$ par parution, plus taxes applicables, pour les parutions à venir à compter de la présente résolution.

## **6.17 Location du centre communautaire – AGA de la FADOQ de St-Nazaire**

**074-05-2026**

Il est proposé par Mme France Germain  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'approuver la demande de la FADOQ de St-Nazaire qui se résume à louer à titre gratuit le Centre communautaire pour la tenue de leur AGA le 19 mai 2026 de 15h à 17h.

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1 Municipalité de Saint-Léon-de-Standon – Démarche MADA commune**

Dans une communication adressée notamment au maire, M. Clément Fillion, la mairesse de Saint-Léon-de-Standon, Mme Cynthia Lapointe, vise à connaître l'intérêt de la municipalité dans une potentielle démarche commune de renouvellement des politiques MADA.

Après discussion, les membres du conseil sont unanimes à l'idée de s'en tenir à la position prise en février dernier de ne pas adhérer à la démarche de renouvellement des politiques MADA.

## **7.2 ADSN – Sondage sur l’avenir de l’église**

M. Karl-Anthony Turgeon, président de l’Association pour le développement de Saint-Nazaire (ADSN), est invité par les membres du conseil municipal à exposer le contexte entourant la tenue du sondage réalisé sur l’ensemble du territoire de la municipalité, ainsi qu’à présenter les principaux éléments qui en sont ressortis.

Voici les principaux éléments qui sont ressortis de ce sondage, dans un rapport déposé par le président lui-même :

- 57,8 % des répondants s’opposent à la conversion de l’église en centre communautaire, 42,2 % y sont favorables ;
- 65,5 % s’opposent à la vente du centre communautaire actuel, 34,5 % y sont favorables ;
- Majoritairement, les citoyens ne soutiennent pas les scénarios proposés tels quels, mais il existe un intérêt pour une requalification du bâtiment ;
- Il est recommandé d’aviser la Fabrique du souhait d’obtenir un délai supplémentaire pour poursuivre l’analyse du dossier et de tenir une assemblée publique pour discuter des différentes options.

Les membres du conseil municipal démontrent un intérêt de rencontrer les administrateurs de l’ADSN afin de poursuivre la réflexion sur l’avenir de l’église de St-Nazaire.

## **8. SUIVIS MRC**

### **8.1 Procès-verbaux du mois d’avril de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal du mois d’avril du Conseil de la MRC de Bellechasse a été transféré aux élus municipaux, par courriel, en date du 1<sup>er</sup> mai 2026.

## **9. VARIA**

### **9.1 Société historique de Bellechasse – Souper Gala 40<sup>e</sup> anniversaire**

**075-05-2026**

CONSIDÉRANT que la Société historique de Bellechasse (SHB) tiendra un souper gala soulignant son 40<sup>e</sup> anniversaire, le samedi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 18 h, à la salle multifonctionnelle de Saint-Vallier, sous la présidence d’honneur de monsieur Claude Lachance ;

CONSIDÉRANT le rôle important joué par la Société historique de Bellechasse dans la préservation et la mise en valeur de l’histoire et du patrimoine de la région de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le maire, M. Clément Fillion, à participer à cet événement qui rallie divers acteurs régionaux et souligne l'engagement communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement par les membres du conseil

D'AUTORISER l'achat d'un billet pour permettre la participation du maire au souper gala du 40e anniversaire de la Société historique de Bellechasse, au coût de 100 \$.

## **9.2 Mandat de gestion des locations du Centre communautaire**

**076-05-2026**

CONSIDÉRANT que la gestion des locations du Centre communautaire relève habituellement de la direction générale, à l'exception des demandes formulées par les organismes à but non lucratif (OBNL) pour des locations à titre gratuit, lesquelles requièrent actuellement une résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que cette exigence alourdit le processus administratif et limite la flexibilité dans la gestion des activités communautaires et des événements locaux ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'optimiser l'efficacité administrative et de faciliter l'accès au Centre communautaire pour les citoyens et les partenaires locaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme France Germain  
et unanimement résolu par les conseillers

DE mandater la direction générale afin qu'elle assume la gestion complète de l'ensemble des demandes de location du Centre communautaire, y compris les demandes émanant des organismes à but non lucratif (OBNL) pour des locations à titre gratuit, à moins qu'elle juge que l'autorisation du Conseil municipal soit nécessaire dans ce dernier cas ;

QUE la direction générale soit également autorisée à appuyer, au nom de la municipalité, toute demande de permis de servir ou de vendre de l'alcool pour des activités ou événements se déroulant au Centre communautaire, et ce, conformément aux directives et modalités de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

QUE cette délégation de pouvoirs demeure sujette à l'exigence de rendre compte au conseil municipal au besoin.

## **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 20h38 et se termine à 21h03.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**077-05-2026**

Il est proposé par Mme France Germain  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 21h04.

---

Maire

---

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal. »